

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE PUY - 4302 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 22/07/2025 - B2025/003966 - 2011 B 00142 - 531 359 511 - MEYGAL
MOTOCULTURE 2B

1. BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise		MEYGAL MOTOCULTURE 2B - SIREN : 53.359511							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12				Néant <input type="checkbox"/>			
<i>Copie certifiée conforme à l'original</i>		Exercice N clos le			N-1				
		31/10/2024			Net				
		Brut		Amortissements, provisions		Net			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB		AC			
		Frais de développement		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH		AI		40 000	40 000
		autres immos incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR		AS		55 969	12 365
		Autres immos corporelles		AT		AU		64 919	49 403
		Immos en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV		400	400
		Créances rattachées à participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières		BH		BI			
Total (II)		BJ		BK		120 888	107 953	102 168	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM		3 797	
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU		229 635	230 584
	Avances et acomptes sur commandes		BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)		BX		BY		50 773	40 625
		Autres créances (3)		BZ		CA		2 486	
		Capital souscrit appelé, non versé		CB		CC			
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)		CD		CE			
Disponibilités		CF		CG		248 502	210 282		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH		CI		10 043	9 574	
	Total (III)		CJ		CK		545 236	491 065	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif (VI)		CN						
Total général (I à VI)		CO		1A		120 888	653 189	593 233	
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an		CP		(3) à + d'1 an		CR	
Clause de réserve de propriété - Immob.				stocks		créances			

114

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFP N° 2051-SO 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				Exercice N		Exercice N-1
MEYGAL MOTOCULTURE 2B - SIREN : 531359511						Néant <input type="checkbox"/>
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		15 000)	DA	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport .			DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 500	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ	DG	263 141	233 627
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	27 622	29 514
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées			DK		
	TOTAL (I)			DL	307 263	279 641
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		5 430
	TOTAL (III)			DR		5 430
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	5 742	22 859
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	100 655	70 174
	Dettes fiscales et sociales			DY	56 279	70 092
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte de réguil.	Autres dettes			EA	183 250	145 037
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	345 926	308 162	
Ecart de conversion passif			ED			
TOTAL (V)			EE	653 189	593 233	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	653 189	593 233	
RENOUVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	345 926	302 423	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>										Néant <input type="checkbox"/>								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	40 000	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage Industriels							dont composants	M3		KS	62 700	KT		KU	34 200		
	Installations générales, agencements, aménagements divers									KV	12 266	KW			KX			
	Matériel de transport									KY	78 474	KZ			LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique									LB	5 359	LC			LD			
	Emballages récupérables et divers									LE		LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes										LK		LL		LM			
	TOTAL III									LN	158 799	LO		LP	34 200			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T			
	Autres participations										8U	400	8V		8W			
	Autres titres immobilisés										1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières										1T		1U		1V			
	TOTAL IV									LQ	400	LR		LS				
Total général (I + II + III + IV)										OG	199 199	OH		OJ	34 200			
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
										Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW	40 000	1X	
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage Industriels								IT		MJ	1 000	MK	95 900	ML			
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU		MM		MN	12 266	MO		
		Matériel de transport								IV		MP		MQ	78 474	MR		
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW		MS	3 558	MT	1 801	MU		
		Emballages récupérables et divers								IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III									IY		NG	4 558	NH	188 441	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations										IØ		ØX		ØY	400	ØZ	
	Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		ØD	
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F		ØG	
	TOTAL IV									I3		NJ		NK	400	ØH		
Total général (I + II + III + IV)										I4		ØK	4 558	ØL	228 841	ØM		

6. AMORTISSEMENTS

DGFP N 2056-8D 2024
ADAPTE POUR LA
TELEDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>										Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement						CY	EL	EM	EN			
Fonds commercial						RE	RF	RI	RJ			
Autres immobilisations incorporelles						PE	PF	PG	PH			
TOTAL I						RK	RM	RN	RO			
Terrains						PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre					PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui					PR	PS	PT	PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions					PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	QA	QB	QC	55 969		
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD	QE	QF	QG	9 509		
	Matériel de transport					QH	QI	QJ	QK	53 951		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL	QM	QN	QO	1 459		
	Emballages récupérables et divers					QP	QR	QS	QT			
TOTAL II						QU	QV	QW	QX	120 888		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)						QN	QP	QR	QS	120 888		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3	Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6	
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV		
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5			R6		
	Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4	
	Installations gales., agenc. et aménag.		S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7	
	Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3	
	Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL				NM				NO		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV		
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)			NY	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ			
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES												
					Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler							Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP			SR		

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFP N° 2058-90 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>					Néant <input type="checkbox"/>	
NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5 430	5W	5 430	5Y
	TOTAL II	5Z	5 430	TV	5 430	TX
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	5 430	UB	5 430	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	5 430		
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI					10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MEYGAL MTOCULTURE 2E										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	50 773		50 773					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO)				Z1								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	334		334				
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	2 152		2 152				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS	10 043		10 043					
	TOTAUX				VT	63 302	VU	63 302	VV				
REVENUS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG									
		à plus d'1 an à l'origine		VH	5 742		5 742						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	100 655		100 655						
Personnel et comptes rattachés				8C	17 230		17 230						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	33 018		33 018						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW	4 753		4 753					
	Obligations cautionnées				VX								
	Autres impôts, taxes et assimilées				VQ	1 278		1 278					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	183 250		183 250						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				Z2									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	345 926	VZ	345 926						
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	183 250			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	17 107						

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2054-A-SO 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MEYGAL MOTOCULTURE 2B		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>				
I. RÉINTÉGRATIONS									
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						VA	27 622		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB		
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableauau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						Y		
	Impôt sur les sociétés						Z	4 974	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)				B		
			- imposées au taux de 0%				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme				VN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				VO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW		
						M8	Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférant à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
TOTAL I						VR	32 496		
II - DÉDUCTIONS									
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.							VT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.							WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%							Y	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:		(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		ZA)		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZC		
Mesures d'incitation	Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer						ZD		
	Majoration d'amortissement						ZE		
	Ajustement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	
		ZFU - TE (art. 44 octies A)		ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC	
						Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							X5		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD		
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							ZJ		
TOTAL II						ZI			
III - RÉSULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.		Bénéfice (I - II)			XI	32 496			
		Déficit (II-I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)							ZM		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)						XN	32 496		

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MEYGAL MOTOCULTURE 2B				Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIV DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)				Dotations de l'exercice	
				Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L
Totaux (Cadre III)				YN	YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A				ligne WI	
				ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			Montant net à la fin de l'exercice

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2050-A-SO 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>						Néant <input type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
1	MATERIEL DE MANUTENTION	1 000		1 000		0	
2	MATERIELS DE BUREAU	3 558		3 558		0	
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
1	0	0					
2	0	0					
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet.						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFP N° 2059-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

**15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-6ème du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le : <u>01/11/2023</u> et clos le : <u>31/10/2024</u>	Données en nombre de mois : <u>12</u>			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :	YP	2		
	dont apprentis YF	0		
	dont handicapés YG	0		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	2		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		1 350 411	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT			
Total 1	OX		1 350 411	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		30	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		9 336	
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
Total 2	OM		9 366	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON		942 544	
Variation négative des stocks	OQ		-2 778	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		36 596	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		49	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
Total 3	OJ		976 411	
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		OG	383 366
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		383 366	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		1 350 411	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	2		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX			
Période de référence	GY - GZ	du	01/11/2023	
Date de cessation	HR		31/10/2024	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-S0 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <u>MEYGAL MOTOCULTURE 2B - SIREN : 531359511</u>				Néant <input type="checkbox"/>
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902 0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904 150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MR	Nom complet	BARALLON PATRICK					
Nom marital			% de détention	50	Nb de parts ou actions			75
Naissance : Date	11/10/1982	N° Département	42	Commune	FIRMINY	Pays		FRANCE
Adresse :								
OUMEY 43290 RAUCOULES FRANCE								
Titre	MR	Nom complet	BERTAIL JEAN-JACQUES					
Nom marital			% de détention	50	Nb de parts ou actions			75
Naissance : Date	13/09/1964	N° Département	43	Commune	YSSINGEAUX	Pays		FRANCE
Adresse :								
LES MAISONNETTES 43290 MONTFAUCON EN V. FRANCE								

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : MEYGAL MOTOCULTURE 2B - SIREN : 531359511			Néant <input type="checkbox"/>
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	1

Forme juridique <u>SCI</u>	Dénomination <u>2B</u>		
N° SIREN (si société établie en France) <u>838471282</u>		% de détention	33.33
Adresse : 42 AVENUE DU 8 MAI 1945 43200 YSSINGEAUX FRANCE			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

*Copie certifiée conforme
à Périgueux*



MEYGAL MOTOCULTURE 2B
SARL au capital de 15 000.00 €
Siège social: Z.A. La Guide 43200 YSSINGEAUX
RCS LE PUY EN VELAY: 531 359 511

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq et le trente avril à onze heures, les associés de la société MEYGAL MOTOCULTURE 2B, société à responsabilité limitée, au capital de 15 000.00 €, divisé en 150 parts de 100.00 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, Z.A. La Guide, 43200 YSSINGEAUX, sur convocation de la gérance, ce qui est reconnu exact par les associés présents.

Sont présents ou représentés:

- Mr Patrick BARALLON, propriétaire de.....75 parts
 - Mr Jean-Jacques BERTAIL, propriétaire de.....75 parts
- soit ensemble150 parts
seuls associés de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital social.

L'assemblée régulièrement constituée peut donc valablement délibérer. Elle est présidée par Mr Patrick BARALLON, associé et co-gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2024 et quitus à la gérance
- affectation du résultat de l'exercice
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce et décisions à cet égard.
- questions diverses
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée:

- feuille de présence
- documents relatifs aux comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2024.
- rapport de gestion établi par la gérance
- rapport spécial relatif aux conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce
- texte du projet de résolutions soumises à l'assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à disposition des associés, au siège social, pendant le même délai fixé par les-dites dispositions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Après lecture des différents rapports, le Président déclare la discussion ouverte. Puis au terme des débats, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION.

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2024, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent pas de dépenses non admises en charges déductibles, relevant de l'article 39-4 du Code Général des Impôts. En conséquence, elle donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2024.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice qui s'élève à 27 622.03 € ainsi:

- au compte "Autres Réserves" pour l'intégralité soit 27 622.03 €

Suivant les dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices antérieurs

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.223-19 du Code de Commerce, approuve successivement chacune des dites conventions:

- rémunérations pour 136 000.00 €
- avantage en nature véhicule pour 9 336.00 €
- cotisations obligatoires et facultatives pour 54 251.00 €
- locations HT auprès de la SCI 2B pour 38 860.00 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES ASSOCIÉS AYANT DROIT DE VOTE, PRÉCISION FAITE QUE L'ASSOCIÉ CONCERNÉ PAR L'UNE DES CONVENTIONS N'A PAS PRIS PART AU VOTE.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir en son nom toutes formalités de droit

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de débats, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

